



Bagnolet le 11 juin 2025

Centre national de formation de la FSU
22 rue Malmaison
93170 Bagnolet
fsuformation@fsu.fr

ATTESTATION n° 1338

Je soussigné Valérie Sipahimalani, présidente du Centre national de formation de la Fédération syndicale unitaire (FSU) certifie que la formation intitulée "Lutter contre l'extrême droite, une nécessité" organisée par SD d'une durée de 2 demi-journées qui aura lieu du 17 novembre 2025 au 17 novembre 2025 à Maisons des syndicats, place de la gare de l'Etat 44276 Nantes est un stage organisé conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (alinéa 7) de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires.
- à l'article 2 de la Loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'État.
- à l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-552 du 22 mai 1985.
- au décret n° 886676 du 6 mai 1988 pour la FPH.

Ce stage est organisé sous la responsabilité du Centre national de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n° 84-474 du 15 juin 1984.

Le Centre national de formation de la FSU est habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.